

POSS

(PLAN d'ORGANISATION de la SURVEILLANCE et des SECOURS)

DE

YZERON AVENTURE

(PARCOURS ACROBATIQUES EN HAUTEUR)

Yzeron Aventure – Ferme le Plat 69510 YZERON

 : 04 78 81 03 02 - 06 28 37 77 43  www.yzeron-aventure.com

RCS LYON N° SIRET 437 647 670 00029
N° TVA Intracommunautaire FR 07 437 647 670



Identification de l'établissement

Nom de l'établissement : SAS ANEBEY
Adresse : Ferme le Plat – 69510 YZERON
N° de téléphone : 04 78 81 03 02
Propriétaire : Pascal LOULMET
Exploitant : Pascal LOULMET

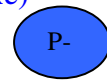
I. - Installation de l'équipement et matériel

Plan de l'ensemble des installations

Plan d'ensemble comprenant :

La situation des parcours ; Test (ROSE), BLANC (à 1 m du sol), JAUNE, ORANGE, MARRON, VERT, BLEU, VIOLET et 3 parcours Tyroliennes (Voir plan annexe)

Les postes, les zones de surveillance ; Points de départ et Postes de Surveillance



L'emplacement des matériels de sauvetage ; A l'accueil, et chaque opérateur ayant son Kit d'intervention en hauteur dans un sac.

L'emplacement du matériel de secourisme disponible ; Accueil, trousse de secours pour « bobologie ».

Les moyens de communication intérieure ; Radios et de visu.

Les moyens d'appel des secours extérieurs ; Téléphones fixe et portable.

Les voies d'accès des secours extérieurs ; chemin communal goudronné desservant le lieu-dit « Le Plat » et accès aérien (Hélico, atterrissage sur place : 50m) et parkings P.

Accès zone 2 : entré le long du chemin communal (voir plan)

Accès zone 1 : Parking ou entré coté éolienne (voir plan)

- Accès secours : Accès secours

- Hélico :

Les plateformes jeux, tyroliennes, sauts et cheminements ;

Plateformes rondes désignées par :

Jeux désignés par :

Voie de circulation :

Accès piéton zone 2 :

Identification du matériel de secours disponible

- Matériel de sauvetage :

3 baudriers de travail équipés comme la clientèle de 2 longes+ 2 mousquetons, 1 poulie « speed » et une longe courte.

3 sacs

3 cordes d'interventions de 30 m

3 ID'20

6 mousquetons forme poire pour intervention.

3 mousquetons verrouillage auto

3 poulies

3 couteaux

- Matériel de secourisme comprenant notamment :

1 couverture métallisée ;

1 nécessaire de premier secours...

Identification des moyens de communication

A. - Communication interne

Appareils radio 6 Postes	téléphone portable
--------------------------	-----------------------

B. - Moyens de liaison avec les services publics (SAMU - sapeurs-pompiers)

Autres que téléphone urbain, à préciser. [Téléphones fixe et portables](#)

II. - Fonctionnement général de l'établissement

1. Période d'ouverture de l'établissement :

Ouverture permanente.

Ouverture saisonnière (préciser) : [Du 10/04 au 31/10](#)
Autres...

2. Horaires et jours d'ouverture au public : [vacances scolaires : tous les jours](#)
[Hors vacances : week-ends et jours fériés](#)

3. Fréquentation : [de 10 à 120 pers / jours](#)

III. - Organisation de la surveillance de la sécurité

1. Personnel de surveillance présent pendant les heures d'ouverture au public.

Nombre : [de 2 à 4 personnes](#)

Qualification. ; [CQP OPAH et Afps \(Accueil\)](#)

2. Postes : [2 zones, 1 à 2 personnes par zone](#)

IV. - Organisation interne en cas d'accident

1. Alarme au sein de l'établissement :

Système de communication permettant d'informer le personnel de l'établissement (sifflet, bouton poussoir, avertisseur portable individuel, etc.) : [Radios](#)

Personnel désigné pour apporter le matériel mobile nécessaire à la recherche et au sauvetage sur le lieu d'accident : [Kits de secours individuels par opérateur.](#)

Sorties particulières des jeux en hauteurs ; [Consignes de remise au sol du blessé léger, \(Voir formation CQP OPAH\) et/ou conditionnement du blessé sur la plateforme ou sur l'agrès, et attente des pompiers ou/et PGM pour soins de premiers secours et attente du Samu.](#)

Moyens techniques et personnel désigné : [Le personnel de surveillance intervient en avertissant qu'une intervention est en cours, ce qui permet de décaler la surveillance ou de stopper l'équipement ou le déséquipement, pour dégager une personne sur les lieux. Le responsable de jour est toujours sur place pour assistance.](#)

Personnel désigné pour évacuation des agrès : [Opérateurs PAH](#)

Signaux utilisés : [Appel Radios et consignes orales.](#)

Personnel désigné pour préparer l'évacuation de la victime : [Pompiers et PGM](#)

Personnel désigné pour les premiers secours : [Opérateurs PAH](#)

Exercices d'alarme, périodicité : [Manœuvres journalières de retour au sol pour les clients qui le sollicitent \(5 interventions par jour, et mises en œuvre des techniques de balanciers 1 fois par mois\).](#)

2. Alerte des secours extérieurs :

Les sapeurs-pompiers par le 18 (ou numéro à 10 chiffres) ; [18 - 112](#)

Le SAMU par le 15 (ou numéro à 10 chiffres) ; [15](#)

La police ou la gendarmerie, par le 17

Personnel désigné pour déclencher l'alerte : [Personnel de l'accueil et responsable de jour.](#)

Accueil des secours extérieurs ; zones d'accès : [chemin communal goudronné accessible à tous type de véhicule](#)

V. – Risques spécifiques

1. Incendie

Matériel à disposition : 1 Borne à Incendie fin du chemin goudronné (à 150 m de l'accueil)

2. Orages et vents forts.

En cas de risques majeurs de vents forts et d'orages, estimés par le responsable de jour ou/et renseignés par les alertes de Météo France – Préfecture, une procédure d'urgence est mis en place :

- Fermeture des parcours et arrêt des départs
- Alerte et information sur la procédure en cours aux clients.
- Evacuation des participants suivant les méthodes dites de moulinettes sur les plateformes ou agrès. Ou, évacuation par les fin de parcours lorsque les pratiquants sont proches de celle-ci.
- Retour des personnes évacuées sur le lieu d'accueil (avant-toit) ou dans les véhicules.

METHODOLOGIE PRATIQUE

Cette méthodologie est applicable dans tous les cas d'alertes spécifiques :

- Incendie
- Orage
- Vent fort
- Et, peut être mis en place pour tout autre sinistre.

Deux niveaux d'alertes 1 et 2.

- Niveau 1 : état de Pré alerte
- Niveau 2 : état d'alerte forte et d'action de secours.

⇒ **Niveau 1 - Pré alerte ;**

⇒ L'arrêt systématique des départs est effectué dès l'arrivée d'un état pouvant supposer un sinistre à venir :

- Vent fort : un renforcement du vent passant de 20-30 Kms heure à 40-50 Kms heure avec une action en cours de progression par rafale et des mouvements dans les arbres devenant houleux.
- Orage : Les bulletins météo sont pris tous les jours et un état d'alerte est connu par l'équipe et responsable du jour si celui-ci a été indiqué par Météo France ou la Préfecture. Une écoute et observation de l'évolution orageuse sont en cours tout au long de la journée, et le renflement des coups de tonnerres au

loin. A l'apparition des premiers coups de tonnerres.

- Incendie : Pouvant survenir d'une façon impromptue, l'arrêt du départ se fait en même temps que la mise en place du niveau d'alerte n° 2.
- Autre sinistre : Se référer à l'alerte incendie pour une procédure d'extrême urgence.

Du poste de surveillance (PS) l'opérateur indique aux personnes sur les parcours que les parcours suivants sont fermés. Il oriente les participants vers le cheminement qui permet un retour au sol le plus rapide (interdisant notamment les jeux 3 et 4 du parcours bleu évitable par un jeu facile ; demi-tour sur les jeux 2 à 6 du parcours vert ; ainsi que sur les jeux 1 à 3 du parcours violet). Il indique qu'une mise en sécurité de la clientèle est en cours en les invitant à rejoindre un endroit sûr : Parkings (Bus Automobiles) avant-toit de l'accueil.

L'opérateur se positionne sur une plateforme d'où la descente peut-être la plus judicieuse, tout en continuant la surveillance des participants, déplaçant ainsi son poste de surveillance du sol à la plateforme.

Il reste à l'écoute des ordres donnés par radio.

⇒ **Niveau 2 - Alerte :**

⇒ De sa plateforme ayant pris soin de préparer son kit d'intervention, et, soit à son jugement personnel il indique à la radio qu'il a mis en route une procédure d'évacuation, soit, à l'ordre du responsable de jour, il met en place une procédure d'évacuation.

⇒ **Procédure d'évacuation :**

- Les clients sont pris en charge selon leurs ordre d'arrivé à la plate forme ou se trouve l'opérateur. Il leur est expliqué individuellement le déroulement de la décente en rappel (technique de moulinette) ainsi que la façon de se décrocher à l'arrivée au sol.

- L'opérateur peut être amené à changer de plateforme pour une prise en charge plus rapide des dernières personnes sur le parcours.

- Après descente au sol, les pratiquants doivent rejoindre l'accueil et le parking par le cheminement piéton le long de la route et du parking.

- L'opérateur vérifie que personne ne reste sur les parcours avant de regagner l'accueil.

- Il indique par radio à l'accueil et au responsable du jour, la fin de l'évacuation,

le nombre de personnes descendues, et rejoint : un parcours en cours d'évacuation afin d'apporter son aide, ou le local d'accueil.

- Pour les groupes d'enfants, les opérateurs doivent demander aux animateurs responsables de faire le recensement des effectifs de leur groupe.

- De retour d'évacuation et pendant l'attente, suivant la cause du sinistre, il est indiqué la poursuite ou non de l'activité après l'arrêt du sinistre, orage s'éloignant et/ou cessant, et vent faiblissant ou redevenant normal 20-30 Kms heure.

- Après le recensement et la sûreté d'avoir toutes les personnes présentes à l'accueil, il est mis en place la procédure d'enlèvement des équipements et de récupération du matériel.